|  |
| --- |
| **Tarif hébergement par personne et par jour en séjour permanent des personnes entrées** **à partir du 01/01/2022.** |
| Hébergement en logement individuel 82,09 €Hébergement des moins de 60 ans |

*Ce prix de journée hébergement unique de 78 € fixé par la MFI-SSAM à partir du 1er janvier 2019 évoluera dans les limites de l’arrêté ministériel, à partir de 2019 jusqu’au 31/12/2023 (date prévue de la fin de validité de la convention d’aide sociale signé avec le conseil départemental, conformément à l’article L.342-3 du CASF).*

|  |
| --- |
| **Tarifs Dépendance par personne et par jour** |
| Tarif dépendance GIR 1 et 2 24.88€Tarif dépendance GIR 3 et 4 15.79€Tarif prévention à la charge du résident (GIR 5 et 6) 6.70€ |

|  |
| --- |
| **Toutes les autres prestations de services (non comprises dans le socle de prestations**) font l’objet d’une facturation distincte. Le recours à ces services n’est pas obligatoire. La liste et les tarifs des prestataires extérieurs (coiffure, pédicure…) sont affichés à l’accueil.Repas invité : 10 € Téléphonie ligne dans la chambre : installation et règlement à la charge du résident. |

*Un dépôt de garantie correspondant à 30 jours du tarif hébergement peut être demandé par le chef d’établissement dans les conditions définies dans le contrat de séjour.*